Guide pratique des batteries

La collecte séparée

Quelles sont les bonnes pratiques ?

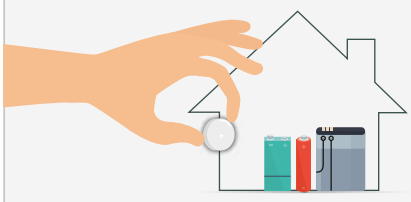

Triez

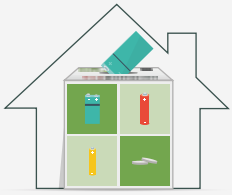

Regroupez

Recyclez

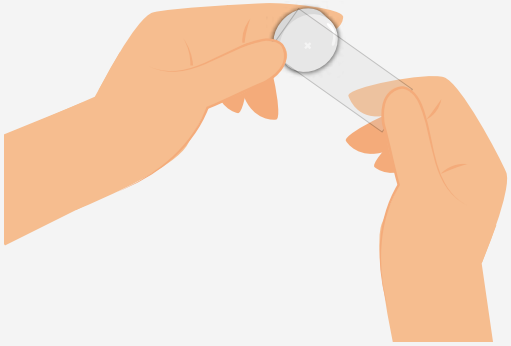

Les conseils de sécurité

Comment manipuler mes batteries usagées?

Rangez-les en hauteur hors de portée des enfants, dans un endroit sec, à température ambiante ;

Recouvrez-les pôles des piles 9V et des piles boutons avec du ruban adhésif ;

Manipulez avec précaution les batteries endommagées, gonflées ou qui fuient.

Les points de collecte

Que faire de mes batteries usagées ?

Rapportez-les :

Dans votre centre de ressources ;

Aux collectes mobiles de la SuperDrecksKëscht ;

Dans les commerces qui mettent des fûts de collecte à disposition de leurs clients pour les batteries usagées.

Prolongez la vie des batteries

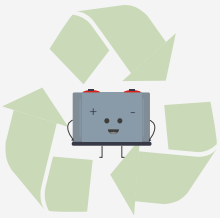

Certaines batteries peuvent être préparées en vue du réemploi, de la réaffectation ou du remanufacturage.

L'impact sur l'environnement

L'élimination inappropriée de batteries provoque la pollution des sols et des eaux, et présente un risque pour la santé humaine.

Que signifie ce symbole?

La poubelle barrée figurant sur les batteries signifie qu'elles ne doivent pas être jetées dans la poubelle avec les autres déchets ménagers car elles contiennent des substances dangereuses et polluantes.

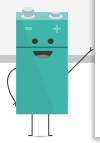

Plus d'informations

ecobatterien
association sans but lucratif

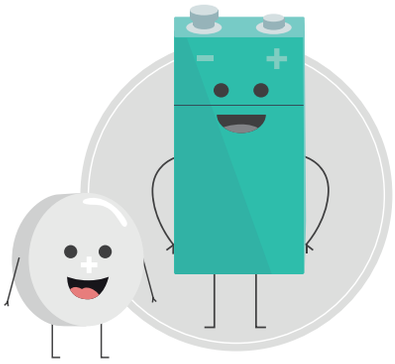

2026

TARIF DES COTISATIONS DE RECYCLAGE ET MUTUALISÉES

Les batteries vendues sont soumises à des cotisations Ecobatterien, valables du 01/01/2026 au 31/12/2026.

	Catégorie	Poids	TTC/pièce	Cotisation
1.1	Batteries portables non rechargeables vendues séparément - à l'exception des batteries au Plomb	≤ 5 Kg	0,07 €	all in
1.2	Batteries portables rechargeables vendues séparément - à l'exception des batteries au Plomb	≤ 5 Kg	0,05 €	all in
1.3	Batteries portables au Plomb vendues séparément	≤ 5 Kg	0,00 €	all in
1.4	Batteries de moyens de transport légers (MTL) vendues séparément - batteries d'e-bikes, trotinettes électriques, etc.	≤ 25 Kg	5,85 €	all in
1.5	Batteries industrielles vendues séparément - à l'exception des batteries au Plomb - à l'exception des batteries des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus	> 5 Kg	5,85 €	mutualisée
1.6	Batteries industrielles au Plomb vendues séparement - à l'exception des batteries des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus	> 5 Kg	0,00 €	mutualisée
2.1	Batteries portables non rechargeables comprises dans les appareils - à l'exception des batteries au Plomb	≤ 5 Kg	0,07 €	all in
2.2	Batteries portables rechargeables comprises dans les appareils - à l'exception des batteries au Plomb	≤ 5 Kg	0,05 €	all in
2.3	Batteries portables au Plomb comprises dans les appareils	≤ 5 Kg	0,00 €	all in
2.4	Batteries de moyens de transport légers (MTL) comprises dans les appareils - batteries d'e-bikes, trotinettes électriques, etc.	≤ 25 Kg	5,85 €	all in
2.5	Batteries industrielles comprises dans les appareils - à l'exception des batteries au Plomb - à l'exception des batteries des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus	> 5 Kg	5,85 €	mutualisée
2.6	Batteries industrielles au Plomb comprises dans les appareils - à l'exception des batteries des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus	> 5 Kg	0,00 €	mutualisée
3.1	Batteries de démarrage, d'éclairage et d'allumage (SLI), (Pb- Li, ...)	-	0,00 €	all in
3.2	Batteries des véhicules électriques et hybrides de 4 roues ou plus (Pb, Li, NiCd, ...)	> 25 Kg	7,02 €	mutualisée
4.1	Batteries de stockage ménager hors Plomb (home storage battery)	> 5 Kg	5,85 €	mutualisée
4.2	Batteries de stockage ménager au Plomb (home storage battery)	> 5 Kg	5,85 €	mutualisée

Cotisation de recyclage all in, comprend :

- collecte et traitement des déchets de batteries
- reporting aux autorités compétentes

Cotisation mutualisée, comprend :

- collecte et traitement des déchets de batteries dans certains points de collecte
- reporting aux autorités compétentes

ENTREPRISE RESPONSABLE
Stratégie RSE • Gouvernance • Social • Environnement

ecobatterien
association sans but lucratif
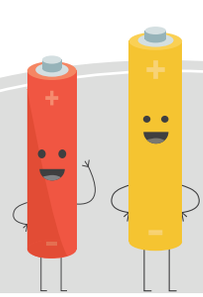
www.ecobatterien.lu